

PARCOURS

À L'ACCOMPAGNEMENT D'ARTISTES



ÉLÉMENT



2026

FRANCOFOLIE



SOMMAIRE

REGLEMENT

3

ARTICLE 1	Conditions d'accès	3
ARTICLE 2	Inscriptions	4
ARTICLE 3	Envoi des candidatures	4
ARTICLE 4	Différentes phases	5
ARTICLE 5	Déroulement	6
ARTICLE 6	Comité d'écoute	6
ARTICLE 7	Engagement	6
ARTICLE 8	Autorisations	7
ARTICLE 9	Modifications et annulation	7
ARTICLE 10	Litige	7

VALEURS

8

PARCOURS

FRANCOFAN

2026

Le Parcours FrancoFaune, c'est fait pour faire du bien aux artistes musicien·nes et à ceux qui les écoutent.

Lancé en 2016, le Parcours FrancoFaune un dispositif d'accompagnement pas comme les autres à destination d'artistes émergent·es en plein développement ayant besoin d'un accompagnement sur mesure, de nourrir leurs pratiques, questionner leurs démarches, bref: de (re) trouver du souffle.

Porté par une équipe proche du terrain, il propose un accompagnement dans la bienveillance et sur le long terme qui va au-delà d'une simple résidence. On y travaille la matière en profondeur (les sons, les arrangements), l'interprétation (le sens des mots, la manière de les livrer, les interventions entre les chansons), le chant (poser sa voix, la respiration), la scène (la place de chaque membre dans le groupe, les déplacements, les entrées et sorties de scène),

mais aussi, selon les besoins, les questions de communication, d'administration et de stratégie de développement. Des conseils et des discussions où les équipes s'adaptent et restent à l'écoute de la ligne artistique des projets. La résidence est un espace de laboratoire mais aussi de construction avec comme objectif principal de s'équiper pour la scène notamment pour être vu·e par des professionnel·les.

AARTICLE 1 CONDITIONS D'ACCÈS

- › Le Parcours FrancoFaune est ouvert aux auteur·rices, compositeur·rices et interprètes **domicilié·es en Belgique**.
- › Il n'y a aucune limite d'âge et aucun style déterminé pour le choix des artistes. La seule condition est de **chanter en français un répertoire original** (pas de reprises).
- › L'inscription est gratuite.
- › Les artistes accompagné·es lors des précédentes éditions du Parcours FrancoFaune ou de la Biennale de la Chanson française ne peuvent pas se présenter au Parcours FrancoFaune dans une formule semblable.

AARTICLE 5 DÉROULEMENT

- › **Pour les auditions et la résidence**, le Parcours FrancoFaune met gratuitement à disposition des artistes une scène, un éclairage ainsi qu'une sonorisation de qualité lors de toutes les étapes. Les artistes s'engagent à respecter ce matériel et à rembourser les éventuels frais suite à des dégradations de ce dernier.
- › **Pour les auditions et la sortie de résidence**, l'artiste pourra éventuellement faire appel à son ingénieur·e du son à ses propres frais. L'ingénieur·e du son et/ou de la lumière font alors partie intégrante du groupe.
- › En aucun cas, artistes, technicien·nes et accompagnateur·rices éventuel·les ne seront rémunéré·es lors des auditions et résidence. Le concert du Festival FrancoFaune sera rémunéré, le cachet sera décidé en concertation avec les équipes du Festival.
- › L'organisation décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux artistes.
- › Les différents frais liés à la prestation des artistes (transport, ingénieur·e du son, accompagnateur·rices, etc.) seront pris en charge par les artistes.

AARTICLE 6 COMITÉ D'ÉCOUTE

Le comité d'écoute sera composé de personnalités du milieu artistique et médiatique (journalistes, organisateur·rices de concerts, agent·es, responsables de labels et maison de disques, musicien·nes, etc.). Il prendra en considération la présence scénique, les compositions, l'originalité, l'interprétation ainsi que la justesse et la présentation.

AARTICLE 7 ENGAGEMENT

Les artistes s'engagent à vérifier, confirmer et s'engager sur la disponibilité de toutes les artistes/musicien·nes aux différentes étapes du Parcours

(auditions, résidences et festival). Un désistement ne sera accepté qu'en cas de force majeure.



Au cœur des valeurs de FrancoFaune, celles d'inclusivité, de diversité et de proximité occupent une place essentielle.

Elles s'appliquent autant dans les relations construites avec les artistes et le public, qu'au sein des lieux investis et avec l'ensemble de la chaîne des prestataires.

FrancoFaune se veut être un espace à **taille humaine** de soutien à **l'émergence et à la diversité artistique** ainsi que de **partage d'idées et émotions** au sein duquel **chaque personne est libre d'être qui elle est, d'être respectée et de se sentir à sa place**. FrancoFaune veille ainsi à être attentif·ve à la représentation des personnes systématiquement sous-représentées de par leur genre, origine, âge, corps ou leur origine sociale et s'engage en ce sens à lutter contre toute forme de discrimination ou oppression au sein de ses dispositifs.

C'est pourquoi, en prenant part aux activités mises en place par FrancoFaune, chacun·e s'engage à :

- ✓ Faire preuve d'une **écoute attentive, tolérante et bienveillante** des projets présentés et des idées de chacun·e. Se renseigner sur ses privilèges et les questionner.
- ✓ Être attentif·ve **aux comportements discriminants et oppressifs**. Ne pas perpétuer, excuser ou minimiser les remarques et l'humour sur les corps, l'apparence, la couleur de peau, le genre, l'orientation sexuelle; le handicap visible ou invisible, la classe sociale.
- ✓ Veiller à ce que la personne soit **consentant·e** avant de s'engager dans une interaction de quelque nature que ce soit. Le consentement doit être **libre, enthousiaste, éclairé et réversible**. L'absence de résistance n'est pas considérée comme consentement.
- ✓ Être **responsable et conscient·e de sa consommation d'altérateurs de la conscience** (alcool, drogue) et s'assurer du consentement de la personne à qui elle en propose (et le respecter).

Aucun comportement considéré comme discriminant, violent ou portant atteinte à l'intégrité et/ou au bien-être de chacun·e au sein du festival ne sera toléré.



